

**Programme de bourses de stages
LAFARGEHOLCIM pour la promotion de la
construction durable en Côte d'Ivoire**

Règlement du concours

Mise à jour : 13 septembre 2018

I. Contexte et justification

Dans le souci de former des cadres Architectes qui contribueront à l'épanouissement de la culture matérielle immatérielle ivoirienne et partant africaine, il a été créé un établissement privé dénommé ECOLE D'ARCHITECTURE D'ABIDJAN, en abrégé EAA.

L'EAA est un établissement d'enseignement supérieur créé à l'initiative du Conseil National de l'Ordre des Architectes de Côte d'Ivoire (CNOA). L'école a ouvert ses portes au cours de l'année académique 2015-2016 et dispense une formation académique de type Licence, Master et Doctorat (LMD) à une soixantaine d'élèves. L'objectif de l'école est d'assurer la formation initiale des jeunes bacheliers de l'enseignement secondaire et de professionnels aux métiers de l'architecture afin de répondre aux besoins de développement de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique. La formation à l'EAA s'inscrit dans le dispositif de la réforme de l'enseignement de l'architecture mise en place dans le cadre de l'harmonisation des cursus d'enseignement supérieur en Afrique et dans le monde selon les principes du LMD.

A partir de notre champ de métiers, l'architecture et les domaines connexes, l'EAA veut participer au projet politique global de la Côte d'Ivoire visant, à long terme, à faire progressivement de notre pays une place de grande référence en Afrique et dans le monde, en mettant en place un foyer de formation construit sur des paradigmes nouveaux, pertinents pour notre pays, soutenu par des pratiques professionnelles à haute valeur ajoutée, en matière de création et de développement architectural, capable d'agir positivement et qualitativement sur les processus globaux de fabrication de la ville et de l'urbanité, dans le cadre plus global d'un environnement construit durable, efficace et résilient.

Notre vision : faire de l'EAA une plateforme de première référence, nationale et internationale, en matière de formation, de qualification professionnelle, de renforcement de capacités et de développement humain, intégrée aux grands réseaux académiques, culturels et technologiques mondiaux concernés par l'architecture et l'environnement construit.

Au plan national et sous régional, l'EAA ambitionne de devenir la source et le centre de l'émergence de lignes de pensées et de pratiques pertinentes, de propositions artistiques et techniques de grand intérêt, dans le domaine de l'architecture et des métiers connexes, en rapport harmonique avec les changements démographiques et économiques, les dynamiques urbaines et les politiques pertinentes d'urbanisation, les fonds culturels et les valeurs qui véritablement les sous-tendent.

L'EAA sera un véritable foyer qui montera en puissance pour revendiquer une « voix théorique et expérimentale » dans la proposition de nouveaux paradigmes sur la scène internationale, relativement à la créativité et à l'innovation en architecture, à la mise à jour de la pensée et des pratiques attachées à la production architecturale, au débat et à la critique architecturale en contexte africain.

En tant que partenaire de la bourse de stage LAFARGEHOLCIM, l'EAA est déterminée à promouvoir l'excellence parmi les futurs architectes grâce à un appui financier aux élèves-architectes pour un apprentissage en alternance entre le milieu académique et le milieu professionnel.

II. Objectifs du programme de bourses de stage LAFARGEHOLCIM

Le Programme de bourse de stage pour la promotion de la construction durable en Côte d'Ivoire à l'intention des élèves-architectes et des jeunes diplômés en architecture est coparrainé par l'EAA et la société LafargeHolcim Côte d'Ivoire. Le programme offre des bourses de stage, en Côte d'Ivoire et à l'étranger, aux élèves-architectes ou jeunes architectes ivoiriens ou résidents en Côte d'Ivoire, engagés dans un projet personnel dans le domaine de la construction durable en relation avec un architecte professionnel agissant en qualité d'encadreur ou de mentor.

Les deux partenaires sont fermement engagés à promouvoir l'enseignement et la recherche de qualité dans le domaine de la construction durable à travers des bourses de stage destinés aux futurs professionnels de l'environnement bâti.

Le Groupe LafargeHolcim, leader mondial dans la production des matériaux de construction est la référence de l'industrie en matière de recherche et développement au service des constructeurs de maisons individuelles jusqu'aux projets les plus grands et les plus complexes.

Le Groupe propose une large gamme de produits à valeur ajoutée, de services innovants et de solutions de construction complètes, avec pour engagement de développer des solutions durables pour améliorer la construction des bâtiments et des infrastructures et de contribuer à une meilleure qualité de vie.

Pour atteindre cet objectif le groupe LafargeHolcim a adopté un Plan de développement durable à l'horizon 2030 qui repose sur 4 piliers (climat, économie circulaire, eau et nature, populations & communautés) soutenus par un moteur commun ; l'Innovation.

Ce programme de bourses vise à faciliter l'accès des étudiants en architecture ou aux jeunes diplômés à une expérience pratique de haut niveau en leur offrant un supplément d'aide financière qui s'ajoute aux autres aides dont ils pourraient bénéficier (aides gouvernementales, travail à temps partiel, contribution des parents et autres sources de financement) dans le but de réaliser un stage en milieu professionnel sur la thématique de la construction durable sous la supervision d'un mentor.

L'objectif spécifique du Programme est d'offrir l'opportunité aux lauréats d'effectuer un stage en agence, en Côte d'Ivoire ou à l'étranger, sur des projets permettant de mettre en pratique les principes de la construction durable en lien avec la stratégie de l'Ecole d'Architecture d'Abidjan et celle du Groupe LafargeHolcim de promouvoir le développement durable en Afrique.

III. Admissibilité

Pour être admissible à une bourse de stage LAFARGEHOLCIM pour la promotion de la construction durable, le candidat ou la candidate doit :

- être ivoirien ou résident en Côte d'Ivoire ;
- être élève-architecte en fin de cycle de formation en architecture (1er cycle ou 2nd cycle) ou jeune architecte nouvellement diplômé (moins de 2 ans) d'une école d'architecture reconnue au plan national ou international ;
- soumettre un dossier de candidature complet et s'engager par écrit à respecter le règlement intérieur de la bourse LafargeHolcim à laquelle il a postulé ;
- présenter un projet personnel d'architecture portant sur la promotion de la construction durable en Côte d'Ivoire ou dans un pays ayant les conditions climatiques similaires en appui au dossier de candidature - le canevas de présentation du projet est à retirer au secrétariat du programme de la bourse LafargeHolcim ;

Les pièces constitutives du dossier de candidature sont définies ci-après :

- Lettre de motivation du candidat (y compris engagement au respect du règlement du concours) ;
- Preuve de citoyenneté (Acte d'état civil, Passeport / CNI / Carte consulaire) ;
Pour les non nationaux, preuve de résidence en Côte d'Ivoire (Titre de résident) ;
- Relevés des notes du cursus scolaire complet (Licence ; Master) ;
- Deux lettres de recommandation (professeurs et encadreurs professionnels)* ;
- Attestation de fréquentation et de bonne conduite** ;
- Code alpha numérique à 8 caractères à préciser dans un fichier PDF ;
- Projet d'architecture permettant de mettre en lumière les principes de la construction durable à présenter sur deux formats A1 anonyme et mentionnant le code alpha numérique *** :
 - ❖ Thématique du projet en relation avec le développement durable ;
 - ❖ Parti architectural du projet ;
 - ❖ Principes du développement durable mis en avant dans le projet ;
 - ❖ Intégration du projet dans son environnement ;
 - ❖ Aspects sociaux, économiques et environnementaux intégrés au projet ;
 - ❖ Matériaux proposés ;
 - ❖ Plan de situation ;
 - ❖ Plan de masse ;
 - ❖ Plans de niveaux (étage courant le cas échéant) ;
 - ❖ 1 coupe ;
 - ❖ 2 élévations ;
 - ❖ 2 perspectives extérieures ;
 - ❖ Et tout autre élément pouvant contribuer à valoriser et expliciter le projet.

**Lettres de recommandation*

La première se rapporte aux études, l'autre aux activités extrascolaires ou professionnelles. Ces lettres doivent être rédigées sur rapport à en-tête de l'institution et dûment signées et converties au format PDF.

****Attestation de fréquentation et de bonne conduite**

L'attestation de fréquentation et de bonne conduite doit être signée par un responsable de l'école. Tous les documents doivent être rédigés en français ou en anglais sur le support à en-tête de l'école.

*****Code alpha numérique**

Le code choisi par le candidat sera indiqué en haut à droite de chaque format A1.
Aucun nom ne devra figurer sur les planches A1.

IV. Modalités de candidature

Pour qu'un dossier de soumission à la bourse de stage LafargeHolcim soit examiné, le candidat doit avoir complété au moins un cycle académique complet dans un **établissement reconnu** par le gouvernement du pays d'accueil.

Dates du concours

- Période de soumission : 17 septembre au 16 décembre 2018 à 17h, TU.
 - Présélection : 07 janvier 2019
 - Délibérations : 21 janvier 2019
 - Proclamation des résultats : 30 janvier 2019
-

Comment postuler

Les dossiers de candidature doivent être déposés exclusivement en ligne à l'adresse mail suivante :

bourse-civ@lafargeholcim.com

Le mail de soumission de dossier de candidature devra avoir pour objet :

CANDIDATURE BOURSE LHCI 2019

NB : Un accusé de réception automatique sera alors transmis aux candidats.

Les questions de clarification doivent être posées à la même adresse à l'attention de : **Secrétariat du programme de bourse du stage LAFARGEHOLCIM**

Vérification des documents soumis

Le Secrétariat du programme de bourse de stage LAFARGEHOLCIM se réserve le droit de vérifier les informations fournies par les candidats. Toute incohérence peut entraîner la réévaluation ou l'annulation de la candidature.

V. Processus de sélection des bénéficiaires et administration du programme de bourses de stage

Présélection

Le secrétariat du programme procédera à une présélection des dossiers de candidature sur la base des critères suivants :

- Eligibilité du candidat
- Respect de l'anonymat
- Respect du thème du concours
- Complétude du dossier
- Respect du format

Seuls les dossiers de candidature retenus après la présélection feront l'objet d'une évaluation approfondie.

Sélection

Les demandes de bourses de stage seront examinées par les membres du comité de sélection qui désignent les finalistes. Les finalistes pourront être interviewé(e)s le cas échéant.

Délais de communication des décisions

Les décisions seront rendues le 23 janvier 2018. Elles seront affichées à l'Ecole d'Architecture d'Abidjan et publiées dans un organe de presse à grand tirage et feront ensuite l'objet d'une lettre officielle de notification qui sera communiquée par mail.

Montant de la bourse de stage

Le montant total de la bourse varie selon les destinations de stage et peut atteindre un maximum de quatre millions (4 000 000) FCFA pour une période de six mois. Dans le cadre de la convention **LAFARGEHOLCIM / EAA, il a été décidé de créer deux bourses de stage pour « jeunes architectes diplômés de moins de deux ans » et pour « élèves-architectes ayant complété la licence » :**

- **Jeunes architectes diplômés : quatre (4) millions FCFA**
- **Elèves-architectes ayant complété la licence : quatre (4) millions FCFA**

L'octroi de chaque bourse est fondé sur les critères suivants :

- La qualité du projet d'architecture du candidat ;
 - La satisfaction des critères de qualifications définis par le Comité de sélection.
-

Modes de paiement

La bourse de stage est créditée au compte du lauréat en deux versements égaux, au début et au milieu du stage. En tout état de cause, le montant intégral de la bourse est déposé dans le compte du bénéficiaire avant la fin du stage.

Secrétariat et jury du Programme de bourse de stage LafargeHolcim

L'administration du Programme **de bourse de stage LAFARGEHOLCIM** est assurée par le Directeur Général de l'Ecole d'Architecture d'Abidjan représentant le Président du Conseil d'administration du CNOA.

Le Comité de sélection des bénéficiaires de la bourse de stage **LAFARGEHOLCIM pour la construction durable** est constitué de neuf (09) membres comme suit :

- 1 représentant de la société LAFARGEHOLCIM
- 1 représentant du Conseil National de l'Ordre des Architectes de Côte d'Ivoire
- 1 représentant du Conseil National de l'Ordre des Urbanistes de Côte d'Ivoire
- 1 représentant de la Chambre Nationale des Experts Immobiliers de Côte d'Ivoire
- 2 représentants des agences offrant d'accueillir les stagiaires
- 1 représentant de la direction de l'Ecole d'architecture d'Abidjan
- 1 représentant du corps enseignant de l'Ecole d'architecture d'Abidjan
- 1 architecte reconnu pour ses réalisations dans le domaine de la construction durable dans les conditions climatiques similaires à celles de la Côte d'Ivoire.

La présidence du Comité de sélection est assurée conjointement par le représentant de LAFARGEHOLCIM Côte d'Ivoire et de l'Ecole d'Architecture d'Abidjan.

La fonction de membre du Comité de sélection ne donne pas droit à une indemnité.